



## Politique de remboursement

### **3.4 Politique de remboursement**

- Tout montant payé pour l'enregistrement à l'AQA et RCA est non-remboursable.
- Tout montant payé pour la saison hivernale est non-remboursable.
- Tout montant payé pour un abonnement à la carte est non-remboursable.
- Tout montant payé pour un abonnement à la saison estivale peut être remboursable jusqu'à concurrence de la moitié du coût total de l'abonnement si la demande de remboursement est faite avant le début de la deuxième moitié de la saison estivale. Si la demande de remboursement est faite en deuxième moitié de saison, aucun remboursement ne sera effectué.